

1. Ouverture :

En tant que président du SBCA, j'ai l'honneur de déclarer cette réunion ouverte.

J'aimerais remercier les personnes suivantes :

- Les autres membres du conseil d'administration
Tous les membres du conseil d'administration ont tout mis en œuvre pour accomplir ce travail difficile au mieux de leurs capacités.
- Les membres du SBCA
Sans membres, il n'y aurait pas de stud-book et nous pouvons être fiers que notre petit pays, la Belgique, compte un grand nombre de membres.
- Les organisateurs et l'ensemble du personnel des shows
Sans les organisateurs et les collaborateurs, qui travaillent souvent de manière désintéressée, il n'y aurait pas d'événements pour admirer nos chers chevaux arabes.
- L'équipe qui a créé le yearbook, Ilse et Jutta.
- Bien entendu, les photographes et les personnes qui ont rédigé les articles.
- Merci d'avoir permis de réaliser, une fois encore, un superbe yearbook.
- Sans oublier les dames du bureau du studbook, Vicky et Sieglinde.

Nous continuerons à faire de notre mieux pour relever les défis auxquels nous sommes confrontés chaque semaine et à mener à bien toutes nos activités, avec nos connaissances et nos convictions.

Je demande aux membres effectifs qui souhaitent dire quelque chose ou poser une question de dire d'abord leur nom et de parler clairement dans le micro afin que la question puisse être traduite.

Je vous remercie d'avance de faire preuve de discipline pendant cette réunion. Chacun a le droit de s'exprimer, mais il faut le faire d'une manière correcte et convenable.

2. Validation du rapport de l'assemblée générale de 2022 :

Les membres effectifs sont-ils d'accord avec le rapport du 6 avril 2022 ?
Vote à main levée.

Les membres effectifs sont-ils d'accord avec le rapport du 1er octobre 2022 ?
Vote à main levée.

Les membres sont-ils d'accord avec le rapport du 22 novembre 2022 ?
Vote à main levée.

3. Rapport annuel du secrétaire

Rapport du secrétariat 2022- Assemblée générale du 23/03/2023

Le 1er octobre 2022, nous avons tenu une assemblée générale des membres au cours de laquelle un certain nombre d'amendements aux statuts ont été proposés. La majorité des 2/3 des membres effectifs n'étant pas présente, une assemblée générale extraordinaire s'est tenue le 22 novembre, au cours de laquelle les amendements ont été approuvés par un vote majoritaire.

Des rapports à ce sujet sont disponibles sur le site web du SBCA, ainsi que le règlement intérieur et le règlement zootechnique modifiés.

Entre autres, il a été voté que le conseil d'administration sera à nouveau composé de six membres au lieu de huit et qu'il n'y aura plus de différence entre la Communauté francophone et la Communauté néerlandophone.

Les noms de vos poulains peuvent désormais compter 27 caractères.

Les coûts administratifs ont été ajustés à la norme 2023.

Les décisions et les modifications sont donc annoncées par des publications sur le site internet du stud-book.

Les invitations aux réunions des membres, les bulletins d'information et les autres sujets que le conseil d'administration souhaite partager avec ses membres seront désormais envoyés par e-mail.

Le conseil s'est engagé à poursuivre la numérisation du bureau et demande à tous les membres de fournir les coordonnées correctes, évidemment dans le respect du GDPR, afin d'assurer une bonne communication.

Une mise à jour des documents de travail figurant sur le site web est en cours. Il est préférable de toujours vérifier que vous disposez des documents les plus récents. Il est important de noter que pour certaines transactions, nous vous demandons toujours de nous fournir les documents originaux signés.

Après avoir soumis un certificat de naissance, vous recevrez, entre autres, le formulaire de croquis à remplir par votre vétérinaire. Ceci sera repris par Paardenpunt Vlaanderen, qui travaillera avec une application. Les vétérinaires habilités, et qui ont suivi une formation à cet effet, introduiront les signalements dans cette application et transmettront les données directement à Horse-ID. Ce système devrait entrer en vigueur en mars de cette année. Horse-ID n'étant pas encore prêt à se connecter aux stud-books, des efforts sont actuellement déployés pour que ce nouveau système soit opérationnel dès le mois d'avril. Nous nous attendons à quelques problèmes et difficultés et nous espérons qu'il n'y aura plus de retard dans l'impression des passeports.

Le SBCA souhaite continuer à gérer son propre système d'enregistrement dans la mesure du possible et ne choisit donc pas de le confier au gouvernement. Les deux parties entretiennent une bonne coopération.

Suite à l'annonce de la nouvelle loi européenne sur la santé animale (Animal Health Law), les établissements détenant des équidés devront être enregistrés à partir du 9 février 2022 via le site web www.horseid.be/extranet.

On entend par établissement les lieux où des équidés sont détenus, tels que les écuries, les boxes et les pâturages. Tout exploitant d'un établissement enregistré détenant des équidés doit également tenir un registre. Ce registre contient les informations suivantes concernant l'équidé :

- Code unique (numéro UELN)
- Date de naissance
- Date de la mort naturelle, de la perte ou de l'abattage
- Numéro unique d'enregistrement ou d'agrément de l'établissement d'origine/de destination des animaux, s'ils proviennent d'un autre établissement
- Date à laquelle les déplacements ont eu lieu

Sur le site web de Paardenpunt Vlaanderen, vous trouverez deux exemples de registre. En tant que détenteur, veuillez également à ce que Horse-ID ne mentionne pas trop longtemps des chevaux comme étant « en demande », vérifiez ce qui manque et corrigez la situation pour éviter les problèmes. Si vous importez un cheval, vous devez créer vous-même la demande d'identification et prendre l'habitude de mettre à jour régulièrement votre liste de chevaux.

Cette année encore, nous disposons d'un certain nombre de statistiques et nous constatons que les chiffres sont globalement en légère baisse par rapport aux années précédentes. Cette situation s'explique en partie par l'impact du coronavirus et de la crise financière, mais nous constatons également que de plus en plus d'éleveurs et de passionnés abandonnent leurs activités en raison de la politique actuelle dans le monde du show et des tensions entre les ligues d'endurance.

En outre, nous reconnaissons le problème suivant : à cause du manque de personnel dans le bureau du SBCA en 2022, nous accusons un retard dans les dossiers. Ils seront terminés en 2023.

Depuis le début de l'année, nous avons engagé une nouvelle employée motivée, Sieglinde Steylemans, qui s'est déjà bien intégrée. *(Sieg est d'ailleurs présente et aimerait faire votre connaissance).*

De sérieux efforts sont actuellement déployés pour mettre à jour l'arriéré, mais de nombreux dossiers ne peuvent pas être complétés, car il manque encore des documents ou des signatures. Nous vous demandons donc de lire attentivement les lettres d'accompagnement indiquant ce dont nous avons besoin et de nous faire parvenir le tout le plus rapidement possible afin de compléter ces dossiers. Les dossiers pour lesquels le paiement est encore en suspens ne seront pas achevés, et les nouveaux dossiers du membre ne seront pas traités tant que des factures antérieures sont encore en suspens. Cette situation peut avoir des conséquences pour d'autres membres. Par exemple, si l'importation d'une jument n'est pas

clôturée, l'enregistrement de son poulain, né ici en Belgique et éventuellement déjà vendu, ne sera pas terminé non plus.

Nous conseillons à tous de s'assurer que tous les documents nécessaires accompagnent le cheval que vous achetez, vendez ou louez, afin d'éviter une procédure judiciaire.

Consulter les chiffres. Environ 25 % des poulains nés sont issus d'embryons.

Après la période de Covid, la conférence de la WAHO a repris à Amman, en Jordanie, en octobre 2022.

La WAHO continue d'interdire toute forme de manipulation génétique, c'est-à-dire qu'aucune ICSI, FIV, clonage, etc. ne sera autorisée. Les règles 20, 21 et 22 de la WAHO applicables en la matière restent en vigueur. Il sera interdit aux stud-books d'enregistrer des poulains qui seraient issus malgré tout de ces techniques.

À la suite de cette discussion, une nouvelle déclaration complémentaire est désormais demandée par la WAHO lors de l'enregistrement des poulains. AFFICHER SUR L'ÉCRAN. Cette déclaration signée doit être remise au stud-book avec la déclaration de naissance.

La procédure d'exportation des chevaux a également été abordée. Élément important, une procédure d'exportation ne peut se faire qu'entre stud-books. Certains stud-books envoient à leurs membres une copie du certificat d'exportation par e-mail. Nous ne sommes pas autorisés à accepter les certificats envoyés par les propriétaires/agents, seule la déclaration d'exportation originale signée envoyée par le stud-book exportateur au SBCA est traitée. Toutefois, nous pouvons désormais les envoyer et les recevoir par e-mail, mais chaque stud-book conserve le droit de recevoir les originaux par la poste.

Il en va de même pour les certificats de saillie.

Nous entrons de plus en plus dans l'ère numérique, mais il y a souvent une raison valable de continuer à recevoir et à vérifier les signatures originales.

Il existe malheureusement des maîtres de la manipulation des documents et nous voulons vous en protéger, vous et le SBCA.

4. Rapport annuel du trésorier

Bart passe en revue les chiffres de l'année dernière et signale que le SBCA clôture l'exercice 2022 avec une perte de 23 808,50 €, comparé à un bénéfice de 27 075,40 € en 2021.

Le chiffre d'affaires a légèrement diminué, passant de 237 937,12 € en 2021 à 224 970,34 € en 2022.

Le nombre de membres et les cotisations qui y sont liées ont également diminué.

Les coûts, quant à eux, sont passés de 210 861,72 € en 2021 à 248 778,84 € en 2022 et l'augmentation est notamment visible dans les rubriques suivantes :

- Frais de participation à des réunions : participation aux réunions de la WAHO qui n'ont lieu que tous les deux ans et à la réunion annuelle de l'ECAHO

- Assemblée générale : 3 assemblées générales ont été organisées l'année dernière, en 2021, l'organisation s'est poursuivie par correspondance à cause de la pandémie de coronavirus.
- L'organisation du cours visant à former des membres de jury a finalement coûté 8 579,47 € au SBCA
- Frais de personnel : en 2021, Lydia a travaillé au bureau pendant un certain temps, puis elle est partie et a été remplacée par Irène, qui a commencé à travailler par l'intermédiaire d'une agence de sélection pendant quelques mois seulement.

Si nous examinons le bilan, l'actif et le passif du SBCA, nous constatons qu'il y a encore des factures en suspens pour un montant de 58 342,82 € et que nous disposons encore de fonds pour un montant de 261 301,81 € sur les comptes bancaires.

Les dettes à ce titre s'élèvent à seulement 26 028,84 euros

Pour l'année 2023, nous avons également préparé un budget qui reflétera également une perte de 24 665 €.

D'une part, nous espérons une stabilisation des recettes avec une légère augmentation due à l'indexation des cotisations.

Les coûts augmentent également en raison de ces indexations, y compris les coûts des bureaux (loyer des bâtiments).

Nous avons également alloué une somme de 10 000 € à la poursuite du développement du bureau numérique.

Nous avons réduit le coût de la participation à la WAHO et à l'ECAHO parce que la réunion de la WAHO n'a pas lieu cette année et que celle de l'ECAHO a lieu en Angleterre, ce qui réduit les frais.

Nous nous attendons toujours à une augmentation des coûts salariaux, car nous avons engagé une deuxième employée de bureau, Sieglinde, employée par Intelect interim.

Compte tenu de ces éléments, nous estimons le coût à 261 665 € et arrivons à une perte de 24 665 €.

Kelly Delen demande si d'autres mesures ont été prises pour remédier à cette situation.

Bart répond que nous avons déjà indexé les taux au début de l'année et que nous continuerons à surveiller les chiffres afin que le conseil d'administration puisse agir rapidement.

5. Validation des comptes annuels de l'année 2021 :

Les membres effectifs approuvent-ils les comptes annuels de l'année 2022 ?
Vote à main levée.

6. Décharge des administrateurs :

Les membres effectifs donnent-ils décharge aux administrateurs pour l'année 2022 ?
Vote à main levée.

7. Proposition et validation du budget pour l'année 2023 :

Les membres effectifs sont-ils d'accord avec le budget pour l'année 2023 ?
Vote à main levée.

8. Élection de 2 superviseurs de comptes :

Qui se porte volontaire pour venir vérifier les comptes au SBCA et faire un rapport à l'assemblée générale des membres en 2024 ?
S'il y a des bénévoles qui se proposent pour cette tâche, vote à main levée.

9. Élection de 3 administrateurs :

Diane Bedard – fin du mandat et absence de candidat opposant.
Ilse Verbruggen – fin du mandat et absence de candidat opposant
Thierry Fontaine – Candidat au poste vacant, veuillez-vous présenter.

Bonsoir à tous,

Je m'appelle Fonteyne Thierry.

Je me suis porté candidat au poste d'administrateur néerlandophone..

Je suis un cavalier d'endurance passionné, je fais partie du comité d'endurance de Paardensport Vlaanderen et je suis jury national d'endurance N4. Avec ma femme Anika Penne, nous possédons plusieurs chevaux arabes et un petit élevage, Munckbos Arabians. Sur le plan professionnel, je suis chef de projet au sein de l'entreprise de construction BESIX Infra.

Pendant mes temps libres, j'aide occasionnellement Diane Bédard en lui fournissant des informations, des photos et des traductions. Je me porte candidat pour rendre tout cela un peu plus concret et officiel.

J'espère ainsi apporter ma contribution à la promotion du cheval arabe avec les autres membres du conseil d'administration.

Vous pouvez maintenant remplir les bulletins de vote qui vous ont été remis lors de l'inscription.

Nous demandons à un membre effectif de participer au dépouillement du vote.

10. Rapport annuel Expertise des étalons

Au printemps, 9 étalons ont été présentés.

En automne, 10 étalons ont été présentés et 8 d'entre eux ont participé à l'expertise.

Quel est l'intérêt de l'expertise des étalons ?

Nous observons dans le monde entier et particulièrement au Moyen-Orient une forte augmentation des sous-occlusions et des suroclusions. C'est pourquoi il est essentiel de maintenir l'obligation de contrôler les étalons afin que les éleveurs belges qui utilisent des étalons disponibles en Belgique puissent continuer à bénéficier d'une protection et d'informations correctes.

Grâce à de nombreuses années de contrôle de ce défaut héréditaire, nous n'avons pas eu de problème avec ce défaut génétique en Belgique jusqu'à présent.

L'expertise des étalons doit donc être maintenue de même que le contrôle de cette anomalie génétique et d'autres.

Les membres peuvent demander la liste des étalons approuvés sur le site web du SBCA. Il y est précisé s'ils sont porteurs du gène SCID, CA ou des deux.

11. Rapport annuel Courses de galop

En raison d'une intervention chirurgicale, Nelly n'a pas pu être présente.

Le rapport est repris dans le yearbook.

12. Endurance

Diane :

Bonsoir à tous,

D'abord un petit mot sur le Concours Modèle et Allures 2020 du studbook.

Il n'a pas eu lieu en février à cause bien sûr des règles sanitaires strictes. L'organisation en piste intérieure était impossible à réaliser à cette date. Fin février, nous avons cru à une embellie puis que nous avons envisagé de préparer l'édition 2021 pour le 11 avril prochain. Mais tout juste 5 semaines avant le concours, les chiffres des contaminations par le COVID repartaient à la hausse et nous avons un gouvernement hésitant à durcir des règles sanitaires. Nous avons donc retardé un peu l'annonce du concours jusqu'au moment où l'épidémie de rhino s'est ajoutée à l'épidémie du COVID. Tout a dû être annulé encore une fois, car nous

étions à peu près sûrs que cela irait un peu au-delà de la date du 28 mars, date annoncée à ce moment-là! Cette date étant proche du concours, nous aurions pris trop de risques à le maintenir.

Donc, pas de chance pour l'instant. Nous essayerons peut-être de le reporter à l'automne, mais rien n'est sûr à ce stade. L'automne est encore loin.

À propos des challenges,

L'année 2020 aura été sans aucun doute la plus difficile de toutes.

La participation aux challenges a chuté cette année. Nous passons de plus de 40 participants pour les 3 dernières années à seulement 25 cette année. Il est toutefois à noter que plusieurs fiches ont dû être écartées à cause d'un oubli de paiement de cotisation en 2020. Ceci est très regrettable.

Nous vous recommandons donc de ne pas tarder pour vous affilier au SBCA en 2021 et ouvrir à vos chevaux la possibilité de figurer dans nos différents challenges.

Nous tenions aussi à féliciter tous les organisateurs et les équipes d'enduranciers restés motivés et ayant su braver les embuches malgré tout. Grâce à leur mobilisation et leurs implications, une bonne partie des courses ont pu être maintenues. Ils ont contribué par la même occasion, à ce que le nombre de participants aux challenges du SBCA soit tout de même acceptable en 2020.

Passons maintenant aux choses sérieuses...

-1-

Challenge I

-Arrivé en première position : OSCAR NWA OX, propriété de Marcel Rossius.

-en deuxième place : MAISSA AL RIUS, propriété de Patricia Guéret.

-et en troisième place sur le podium : ALAZNEE D'HAVENNE, aussi propriété de Marcel Rossius.

Félicitations aux propriétaires !

Pendant que vous consultez le premier tableau, je vous fais un petit rappel des règlements qui avaient été changés et publiés dans le Yearbook 2019 que tous les membres ont reçu.

Si, pour ceux qui ont fait leurs calculs et qui n'ont pas tenu compte des changements, ils n'arrivent pas au même résultat. De plus, certains ne comprendront plus pourquoi ils reviennent dans le challenge I.

Le challenge I concerne maintenant toutes les épreuves nationales de 40, 60 et 80 km maximum, réalisées en conformité avec le règlement national d'endurance de la FRBSE.

Tous les chevaux qui n'ont jamais été au-delà des épreuves de 80 km peuvent y participer.

Ces changements font suite à ceux que la FRBSE avait effectués un peu au paravent ; les courses de 30 km avaient été retirées des qualifications et une 40 km avait été rajouté. Le SBCA s'est donc ajusté en fonction de ses changements.

C'est pourquoi les courses de 30 km ne sont plus prises en compte dans le challenge I.

Comme il ne restait plus que les courses de 40 et de 60 km pour le challenge I, nous avons donc décidé d'y joindre les 80 km afin de regrouper dans un même challenge toutes les courses nationales et de faire du challenge II celui des CEIs.

Autre changement qui avait été effectué concernait les parcours qualificatifs. Dans un souci de soutenir les chevaux qui débutent leur parcours et de les encourager dans leur progression, toutes les courses qualificatives sont dorénavant valorisées avec un coefficient diviseur moins important, ce qui a pour effet d'augmenter la valeur d'une course qualificative.

Voilà pour le challenge I

-2-

Pour le challenge II,

-arrivé en première position : BEREZIG, propriété de Bruno Van Gestel.

-en deuxième place : SICHEN DES SAUVLONS, propriété de Françoise Yernaux.

- et arrive sur la troisième marche du podium AI XAMBA, propriété de Charlène Willeme

Félicitations aux trois propriétaires.

Je vous laisse regarder le tableau pendant que je vous rappelle les changements pour le challenge 2...

Donc, comme dit tout à l'heure, les courses de 80 km ont été retirées de ce challenge et se retrouvent maintenant dans le 1 avec les autres nationales.

En ce qui concerne les CEIs, le SBCA avait aussi fait des modifications. Dans le but d'unir nos efforts et d'encourager les organisateurs de notre pays, il avait été décidé de doubler les points obtenus sur toutes les CEIs belges. Malheureusement, aucune n'a eu lieu en 2020 et aucune n'aura lieu cette année non plus. Espérons des temps meilleurs pour 2022.

J'en profite pour ajouter ici que pour 2021, la course nationale de 100km sera bien classée dans le challenge II. Les règlements seront mis à jour cette semaine sur notre site internet et seront également publiés dans le Yearbook 2020.

-3-

En ce qui concerne le challenge des éleveurs, le challenge III, nous nous retrouvons ici avec le même podium que l'an dernier, soit :

1ère place : Ecurie des Sauvlons de Jean Houassin

2ème place : Elevage D'Havenne de Marcel Rossius

3ème place : Haras de l'Eaunoire de Patricia Gueret

Félicitations à tous les trois.

Malheureusement, les 4 autres éleveurs présents l'an dernier n'ont pas pu avoir les 2 chevaux requis dans les challenges I et II afin de participer au challenge des éleveurs. Nous espérons les revoir en 2021.

Voilà pour les podiums des challenges du sbca.

Les résultats seront disponibles sur notre page fb dès que possible...probablement à partir de lundi ou mardi.

Nous espérons retrouver tous les chevaux et cavaliers sur le terrain cette année...

En espérant des jours meilleurs, nous vous souhaitons beaucoup de succès en 2023 !

13. Rapport annuel Shows

Le SBCA a accueilli le Championnat de Belgique le 2 juillet 2022 au Sentower Park.

À l'extérieur, les compétiteurs ont tout mis en oeuvre pour accéder au titre de champion de Belgique des sports, tandis que les classes en main se déroulaient à l'intérieur.

Le taux de participation a été bon.

Le championnat de Belgique aura lieu le 26 août 2023 à l'Azelhof à Lier.

Les classes sportives seront à nouveau ouvertes aux participants internationaux.

Voici le calendrier des événements pour l'année 2023, voir l'écran.

Ecaho :

- L'assemblée générale de l'Ecaho ne se tiendra que les 29 et 30 avril à Londres et, pour cette raison, les statistiques de l'Ecaho ne sont pas encore connues.

- Plusieurs postes sont vacants au sein du conseil d'administration de l'Ecaho, notamment ceux de président et de président de la commission des shows. Je suis curieux de savoir qui occupera ces postes.

- Le Blue Book et le Green Book n'ont pas encore été publiés pour l'année 2023, mais ils seront bientôt disponibles sur le site de l'Ecaho.

Cours pour les membres du jury :

- Après le cours national du ministère s'est déroulé un cours pour devenir membre du jury en 2023. 4 candidats ont réussi les tests.
Ils s'occupent actuellement des probations et une fois celles-ci réussies, le jury pourra décider d'inscrire les candidats sur la liste nationale du SBCA.
- L'Ecaho propose de commencer à former les membres du jury au niveau national.
Cette mesure est nécessaire pour donner à tous les pays les mêmes chances et garantir le niveau des membres potentiels du jury.

Le yearbook du BAPS :

- Est en cours d'impression et vous sera envoyé dans les plus brefs délais.

14. Rapport annuel Sport

Très peu d'événements sportifs ont été organisés en 2022, à part le Championnat de Belgique. Bart explique le projet du SBCA de lancer également un challenge similaire au challenge d'endurance afin de développer ce secteur.

Il projette également de créer un comité sportif qui se chargerait de l'organisation de ces compétitions.

Je voudrais remercier tous ceux qui ont contribué à cette réunion. L'assemblée sera clôturée à (heure).

Il sera encore possible de prendre un verre et de discuter après la réunion.